

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 406 25 février 2010

SOMMAIRE

Angels Overseas S.A	King's Cross Asset Funding 37 19488
Arden & Kreud Holding S.A19481	King's Cross Asset Funding 40 19488
ARRI Rental Deutschland GmbH succursa-	King's Cross Asset Funding 43 19482
le Luxembourg19445	King's Cross Asset Funding 45 19481
Bessonnat S.A	Leopard Holding Company S.à.r.l 19482
Breva S.A	Lone Star Capital Investments S.à r.l 19467
Du Poète A.G19464	LUXLAIT Distribution S.A 19447
Eaton Holding III S.à r.l	MHC Luxembourg S. à r.l 19454
Eaton Holding II S.à r.l	Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à
Eaton Holding IV S.à r.l19447	r.l19446
Equinox19453	One O Nine S.A
Equinox Two S.C.A	Otti S.A
Erimac Investissements S.C.S 19448	Pärdspensioun S. à r.l 19445
Euromill Invest S.A	Real Estate International Holding 19455
F'Hair Coiffure S.à r.l	Sechep Investments Holding II S.à r.l 19466
Fipollux Holding S.A 19461	Sepat Properties S.à r.l 19466
Fri-el Green Power International S.A 19454	Sequa Properties S.à r.l 19464
GCL Holdings LP S.à r.l	
GLL RESF Holding Alpha19444	NINVEST 19446
Goodman European Business Park Fund	Star Properties S.à r.l 19464
(Lux) S.à r.l	Tabea Properties S.à r.l 19463
HSH Nordbank Securities S.A 19451	Union de Financement et de Participation
HSH Nordbank Securities S.A 19451	de Luxembourg S.A19442
Ingersoll-Rand Lux International S.àr.l 19466	Westenwind S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR
Khann Investments S A 19463	



Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 23.110.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme holding, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 02 août 1985, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 de 1985, page 12520,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 23.110, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la «Société»).

Aux termes d'une assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 11 juin 2001, il fut décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social souscrit de la Société du francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR), ce qui induisit une modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société; un extrait de ladite assemblée fut publié au Mémorial, le 1 er février 2002, numéro 181.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carmen IECLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières SOPARFI, ce qui induit la modification de son son objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

- 2.- Adoption par la Société d'une durée illimitée, initialement fixée, lors de sa constitution, à trente (30) ans.
- 3.- Refonte complète des statuts de la Société, afin de les adapter aux modifications ci-avant décidées et plus particulièrement pour les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les dix mille (10'000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend chaque fois et à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit une modification directe de son objet social lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.



La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de faire adopter par la Société une durée illimitée, initialement fixée, lors de sa constitution, à trente (30) ans.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de les adapter aux modifications intervenues, suite aux deux résolutions qui précèdent et plus particulièrement pour les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les nouveaux statuts de la Société seront désormais conçus comme suit:

- **«Art. 1** er . Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée: «UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A.».
 - Art. 2. La société est établie pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS et CINQUANTE-DEUX CENTS (247'893,52 EUR) représenté par dix mille (10'000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein, le cas échéant un ou plusieurs vice-présidents. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.



La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) ans.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. IECLE, B.D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16018. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010016408/140.

(100010762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

GLL RESF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 136.222.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique

de GLL RESF Holding Alpha (la "Société"), société à responsabilité limitée, prises en date du 14 janvier 2010

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société:

- qu'il est pris note des démissions de M. Rainer Göbel et Mme Myriam Cockaerts, en tant que gérant de la Société, avec effet à partir du 30 septembre 2009; et
- que M. Jochen Schnier et M. Alexander Kratzel, ayant leur adresse professionnelle à Lindwurmstraße, 76, D-80337 München, Allemagne, sont nommés en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

GLL RESF Holding Alpha Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010018373/20.

(100012574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.



Pärdspensioun S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 106.796.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Aline SCHNEIDER, employée privée, demeurant à L-1135 Luxembourg, 13, avenue des Archiducs,

ici représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 décembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, Ladite comparante a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "PÄRDSPENSIOUN S.à r.l.". ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 402 du 4 juin 1998, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 17 décembre 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 907 du 14 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 506 du 9 mars 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.796, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

- 1. Que la société a été dissoute à partir de ce jour,
- 2. Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,
- 3. Que par conséquent la société "PÄRDSPENSIOUN S.à r.l." a cessé d'exister à partir de ce jour,
- 4. Que l'associée unique déclare donner décharge à la gérante pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.
- 5. Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,
 - 6. Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 janvier 2010. Relation: LAC / 2010 /1373. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017197/42.

(100011538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

ARRI Rental Deutschland GmbH succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 95.121.

Die neue Privatadresse von Herrn Steffen DITTER, Niederlassungsleiter, ist

22 Mittlere Wiese, D-54311 Trierweiler-Fusenich

Luxemburg, den 14. Januar 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017650/10.

(100012145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



Bessonnat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 104.504.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 25 août 2009

3 ème Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour BESSONNAT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010017645/14.

(100012065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Niedercorn, route de Bacharage.

R.C.S. Luxembourg B 73.684.

Die Gesellschafterversammlung der Oerlikon Balzers Coating Luxembourg Sarl hat beschlossen:

Ab dem 01.10.2009 ist Herr Willi Boghe nicht mehr Gérant der Gesellschaft.

Ab dem 01.10.2009 ist Herr David Franz, wohnhaft 36, Av. Louis Coesters, B-1150 Brüssel, Belgien Gérant der Gesellschaft.

Dr. Gerhard Kerckhoff

Corporate Secretary

Référence de publication: 2010017646/13.

(100012084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Breva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 134.783.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 22. Januar 2010

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Régis LUX vom Mandat des Verwaltungsratsmitglieds mit sofortiger Wirkung zur Kenntnis.

Im Wege der Kooptation ernennen die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder Herrn Romain ZIMMER, geboren am 14. März 1959 in Pétange, mit beruflicher Anschrift in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, bis zur nächsten Hauptversammlung der Gesellschaft.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010017649/15.

(100012120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Société Financière d'Investissement FININVEST, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 6.787.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 22 janvier 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Vice-President / -

Référence de publication: 2010018645/11.

(100012615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.



One O Nine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 136.303.

Suivant décisions prises par l'administrateur unique de la société en date du 31/12/2009, le délégué à la gestion journalière pour les activités de la société nommé avec effet au 01/01/2010 est: Madame Marie-Claude CAMARD, née le 27/11/1961 à Saint-Brieuc (F), demeurant 4, rue Federspiel à L-1512 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010017648/14.

(100012108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Eaton Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.110.

EXTRAIT

Les soussignés, constituant l'ensemble du Conseil de gérance de la Société, conformément aux articles 5 et 13 des statuts de la Société, ont pris en date du 11 janvier 2010 la résolution suivante:

- le transfert en date du 22 janvier 2010 du siège social de la Société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour Eaton Holding IV Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010017708/16.

(100012373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

LUXLAIT Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7759 Roost, R.C.S. Luxembourg B 106.768.

Extrait de l'Assemblée Générale du 26 mars 2009

Sixième résolution:

"Le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young, demeurant au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est reconduit pour une durée de 3 années. Il prendra fin à l'assemblée générale de l'an 2012."

Septième résolution:

"Les mandats des Administrateurs John Rennel, Claude Steinmetz et Roby Marson sont reconduits pour une durée de 3 années. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012."

- 1. L'adresse privée ou professionnelle de Monsieur Claude Steinmetz (Fonctions: Administrateur président; Administrateur président; Administrateur délégué) a changé:
 - L-7759 Roost, Commune de Bissen
 - 2. L'adresse privée ou professionnelle de Monsieur John Rennel (Fonction: Administrateur) a changé:
 - L-7759 Roost, Commune de Bissen
 - 3. L'adresse privée ou professionnelle de Monsieur Roby Marson (Fonction: Administrateur) a changé:
 - L-7759 Roost, Commune de Bissen
 - 4. L'adresse privée ou professionnelle d'Ernst & Young a changé:
 - 7, Parc d'Activité Syrdall
 - L-5365 Munsbach, Luxembourg



LUXLAIT Distribution S.A. Claude STEINMETZ / John RENNEL

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010017628/27.

(100012291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Eaton Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 111.750.

EXTRAIT

Les soussignés, constituant l'ensemble du Conseil d'administration de la Société, conformément aux articles 5 et 13 des statuts de la Société, ont pris en date du 11 janvier 2010 la résolution suivante:

- le transfert en date du 22 janvier 2010 du siège social de la Société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour Eaton Holding III Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010017709/16.

(100012374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Erimac Investissements S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.829.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) L'associée commandité ERIMAC SA, établie et ayant son siège social au 16, rue de Lausanne, CH-1201 Genève, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;
- 2) L'associée commanditaire: la société TITRISATION HELVETICO-LUXEMBOURGEOISE SA dont le siège social est à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, représentée par Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France), agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de ERIMAC INVESTISSEMENTS S.C.S. (la "Société").
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers ou des sociétés immobilières tant par l'achat, l'échange, la vente ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion



de biens immobiliers, notamment en France et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, ("Luxembourg"). Le siège social pourra être transféré dans la même commune en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) représentée par dix mille (10.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

- Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

- **Art. 9.** Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.
- **Art. 10.** Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement aux nombre de parts existant. Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est exclusivement gérée par ERIMAC SA, en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, et sauf disposition contraire incluse dans le chapitre D ci-après, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L'/Les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - Décisions collectives des associés

- **Art. 13.** Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.
- **Art. 14.** Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.
- **Art. 15.** Dans l'hypothèse où la Société détiendrait des participations, l'exercice du droit de vote attaché aux actions ainsi détenues est soumis à approbation préalable de l'assemblée générale des associés, quels que soit les points mis à l'ordre jour de l'assemblée de la (des) participation(s). Dans ce cadre, la lettre de convocation à l'assemblée générale contiendra le nom de la société ayant émis les actions, ainsi qu'une copie de l'ordre du jour de l'assemblée générale à laquelle la Société est censée assister. En absence de convocation préalable, si l'assemblée peut être valablement tenue, l'associé commandité présentera aux associés commanditaires l'ordre du jour de l'assemblée de la participation. La résolution relative à l'exercice (ou non) du droit de vote sera valablement prise pour autant qu'elle a été adoptée par les associés représentant deux tiers des parts sociales et par l'associé commandité.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.



- **Art. 17.** L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.
- **Art. 18.** L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Affectation des bénéfices

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le rapporter.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

H. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associée commanditaire

La société TITRISATION HELVETICO-LUXEMBOURGEOISE SA, prénommée, a payé neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 9.999,-) pour la souscription de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) parts sociales.

Associée commandité

ERIMAC SA, prénommée,

a payé un (1,-) euro pour la souscription de une (1) part sociale

de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le siège social de la société est établi à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuel, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16497. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017171/130.

(100011734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.



HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 13.11.2009

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig mit sofortiger Wirkung die Abberufung von Herrn Jochen Friederich, geboren am 15.01.1964 in Siegen, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel als Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 21.021.2010.

Für gleichlautenden Auszug Meinert Riessen / Philipp Graf

Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2010017634/16.

(100011942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 19.11.2009

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Prof. Dr. Nonnenmacher, geboren in Karlsruhe am 03.06.1963, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel, von seinem Amt als Verwaltungsrat und Verwaltungsratsvorsitzender zur Kenntnis.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 21.021.2010.

Für gleichlautenden Auszug

Meinert Riessen / Philipp Graf

Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2010017635/16.

(100011942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Euromill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 82.980.

Im Jahre zweitausendneun, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "EUROMILL INVEST S.A.", mit Sitz in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, gegründet unter der Bezeichnung "SELECIU S.A." gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, am 17. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 35 vom 8. Januar 2002, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain THOLL, mit Amtssitz in Merdsch am 15. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 669 vom 31. März 2006.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Joseph Delrée, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Isabel Dias, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Raymond Thill, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

- I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn;
- 2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Satzung;
- 3. Annahme des Rücktritts dreier Mitglieder des Verwaltungsrats, und des Delegierten des Verwaltungsrates mit Quitus:



- 4. Ernennung von drei neuen Verwaltungsratsmitgliedern:
- a. Frau Ella SHILINA, mit Berufsanschrift in 2A, route d'Eselborn in Clerf,
- b. Sébastien Delrée, Kriminologe, mit Berufsanschrift in 2A, route d'Eselborn in L-9706 Clerf,
- c. Ecotechnology SA, mit Sitz in 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clerf, vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Frau Marina Lebedeva
 - 5. Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates.

Marina Lebedeva, vorgenannt

- 6. Annahme des Rücktritts des Kommissars der Gesellschaft.
- 7. Ernennung eines neuen Kommissars der Gesellschaft;

Coficom Expertise Sarl, 2A/46 Route d'Eselborn, L-9706 Clerf,

- 8. Verschiedenes.
- II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn, mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 2, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" Art. 2. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Clerf."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt von drei Verwaltungsratsmitgliedern und des Delegierten des Verwaltungsrates anzunehmen und erteilt ihnen Entlast für die Ausführung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt weiterhin folgende drei Personen zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats zu ernennen:

- a. Frau Ella SHILINA, mit Berufsanschrift in 2A, route d'Eselborn in Clerf,
- b. Sébastien Delrée, Kriminologe, mit Berufsanschrift in 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clerf,
- c. Ecotechnology SA, mit Sitz in 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clerf, vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Frau Marina Lebedeva

Die Mandate der neu ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt ECOTECHNOLOGY S.A., vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritts des Kommissars der Gesellschaft anzunehmen und erteilt ihm Entlast für die Ausführung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Sie ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft;

Coficom Expertise Sàrl, 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clerf

Das Mandat des neu ernannten Komissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).



Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Delrée, I. Dias, R. Thill, E. Shilina et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. LAC/2010/109. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul Jungers.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016410/86.

(100010758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Equinox, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.581.

Monsieur Francesco Moglia résidant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, par lettre datée du 11 décembre 2009, a donné sa démission de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2010017639/13.

(100012005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.025,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.572.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 décembre 2009:

- 1. Il est mis fin au mandat de gérant:
- a) Mr Bodour Al Tamimi, gérant de catégorie B, fin de mandat en date du 09 décembre 2009
- 2. Le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée:
- a) Mr Salem Khamis Al Darmaki, né le 28 juillet 1983 à Abu Dhabi (Emirats Arabes) de résidence professionnelle: 211 Corniche. Abu Dhabi, Emirats Arabes; gérant de la Société est nommé gérant de catégorie B, début du mandat en date du 09 décembre 2009.
 - 1. Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Catégorie B

Mr Dominique Prince - Catégorie A

Mme Minna Merilainen - Catégorie B

Mr Ben Stirling - Catégorie B

Mr Salem Khamis Darmaki - Catégorie B

Mr Fardan Al Fardan - Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Craig Williamson

Mandataire

Référence de publication: 2010017636/26.

(100011949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



MHC Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.555.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 126.697.

Extrait des résolutions des associés du 4 janvier 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de l'administrateur suivant avec effet immédiat:
- * James Wilmott;
- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:
 - * Gérant de catégorie B:

Humbert de Liedekerke Beaufort, né le 25 mai 1978 à Ukkel, Belgique, demeurant professionnellement au 20 Bank Street, Canary Wharf, Etage 5, E14 4AD Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010017637/17.

(100011951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.107,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24 juin 2009:

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée générale extraordinaire a décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque, Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010017638/17.

(100011974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Fri-el Green Power International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.516.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, à savoir KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat;
- de pourvoir à son remplacement en appelant avec effet immédiat ComCO S.A., ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes de la société.
 - Le mandat conféré prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fri-el Green Power International S.A., Société Anonyme

Elisiana Pedone / Giovanni Spasiano

Référence de publication: 2010017640/17.

(100012026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



Real Estate International Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 150.817.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rocksun - Consultoria, Gestão e Investimentos Imobiliários S.A., a public limited company, having its registered office at Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbon, represented by Mr. Luis Vieira da Silva, director and residing professionally at Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbon, and by Mr. James Risso-Gill, director, residing professionally at Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbon, hereby represented by Mrs Ingrid Dubourdieu, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Lisbon on December 10, 2009. The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Real Estate International Holding (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio, with a particular focus on real estate, sport and entertainment.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes, in accordance with applicable law.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

- **Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.



- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
 - Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners.

Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signatures of any two managers.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.



Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 16.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's financial year commences each year on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the 31 st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All of the one hundred and twenty-five (125) shares are subscribed by Rocksun - Consultoria, Gestão e Investimentos Imobiliarios S.A., prenamed, represented as stated above.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole partner

The above-named party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened therefore, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

Chairman:

- Paulo dos Santos Cardeira Gomes, Manager, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;



Members:

- Vittorio Calvi di Bergolo, Manager, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- José Rodrigo de Freitas Branco, Manager, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two of them.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rocksun - Consultoria, Gestão e Investimentos Imobiliarios S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbonne, représentée par M. Luis Vieira da Silva, administrateur et résidant professionnellement à Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbonne, et par M. James Risso-Gill, administrateur et résidant professionnellement à Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbonne,

ici représentée par Madame Ingrid Dubourdieu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lisbonne, le 10 décembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Real Estate International Holding (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, avec une attention particulière pour l'immobilier, le sport et le divertissement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut agir en tant qu'associé gérant commandité ou associé commanditaire avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés ou entités similaires.

La Société pourra exercer pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

La Société peut emprunter sous quelque forme et de quelque nature que ce soit et émettre des obligations et notes en conformité avec la loi applicable.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège sociale et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement



transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux quelconques gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.



Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- **Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par Rocksun - Consultoria, Gestão e Investimentos Imobiliarios S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

La comparante, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée pour ce faire, a ensuite pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.
- 2. Sont nommé(s) gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée:

Président.

- Paulo dos Santos Cardeira Gomes, gérant, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; Membres:
- Vittorio Calvi di Bergolo, gérant, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
- José Rodrigo de Freitas Branco, gérant, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour engager la Société par les signatures conjointes de deux d'entre eux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. DUBOURDIEU - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55776. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quinze janvier de l'an deux mille dix.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010017181/346.

(100011246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Monsieur Marco Cerrina Feroni résidant au 5, Via Marco de Marchi, I-21121 Milano, par lettre datée du 14 décembre 2009, a donné sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2010017641/13.

(100012027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Fipollux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 70.643.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 20 février 2009

3 ème Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.



Pour FIPOLLUX HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010017642/13.

(100012056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

F'Hair Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du ${\sf X}$ Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.270.

Cession de parts sous seing privé

Les parts sociales de la société "F'HAIR COIFFURE S.àr.I", se trouvent actuellement réparties comme suit:

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "F'HAIR COIFFURE S.à.r.l." se trouve réparti de la manière suivante:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de: Monsieur Fernando ESTEVES ALVES, prénommé, de sa fonction de gérant administratif.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérante administrative de la prédite société pour une durée indéterminée:

Madame DA CUNHA CERQUEIRA Rosa, indépendante, né le 16/12/59 à Ponte de Lima (Portugal), demeurant à L-4056 ESCH/ALZETTE, 11, place Winston Churchill

Telles sont les conventions des parties.

Fait en trois originaux à Esch/Alzette, le 15 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017643/24.

(100012060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Otti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.112.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 17 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Carlo Gazzotti, Administrateur, demeurant au 10, Via 5 Giornate, Sassuolo, Modène, Italie, Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour OTTI S A

Carlo GAZZOTTI / Domenico GAZZOTTI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010017644/14.

(100012064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.077.

EXTRAIT

Les soussignés, constituant l'ensemble du Conseil d'administration de la Société, conformément aux articles 2 et 10 des statuts de la Société, ont pris en date du 11 janvier 2010 la résolution suivante:

- le transfert en date du 22 janvier 2010 du siège social de la Société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour Eaton Holding II Sàrl Signature

Référence de publication: 2010017710/16.

(100012377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Khann Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 135.981.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 15 octobre 2009 que les Administrateurs ont fixé le siège de la société au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

pd Signature

Référence de publication: 2010017736/15.

(100012384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 90.299.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 15 octobre 2009 que les Administrateurs ont fixé le siège de la société au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

pd Signature

Référence de publication: 2010017737/15.

(100012387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Tabea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.657.

AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017738/16.

(100012449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



Star Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.821.

AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017739/16.

(100012453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Sequa Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.160.

AUSZUG

Aus der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017740/16.

(100012454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Du Poète A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 134.257.

Im Jahre zweitausendneun, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "DU POÈTE A.G.", mit Sitz in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain THOLL, mit Amtssitz in Mersch, am 4. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 57 vom 9. Januar 2008, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Joseph Delrée, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Isabel Dias, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Raymond Thill, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

- I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn;
- 2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 1 der Satzung;
- 3. Annahme des Rücktritts des Verwalters mit Quitus;
- 4. Ernennung eines neuen Verwalters:
- Frau Nathalie BRAAM, Kriminologin.
- 5. Annahme des Rücktritts des Kommissars der Gesellschaft.



6. Ernennung eines neuen Kommissars der Gesellschaft;

Coficom Expertise Sàrl, 2A/46 Route d'Eselborn, L-9706 Clerf

7. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn, mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 1, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" Art. 1. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Clerf."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des bisherigen Verwalters anzunehmen und erteilt ihm Quitus.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt als neuen Verwalter zu ernennen:

- Frau Nathalie BRAAM, Kriminologin.

Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritts des Kommissars der Gesellschaft anzunehmen.

Sie ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft;

Coficom Expertise Sàrl, 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clerf

Das Mandat des neu ernannten Komissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Delrée, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1091. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016413/66.

(100010757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.



Sepat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 121.842.

AUSZUG

Aus der ordentlichen Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017741/16.

(100012456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Sechep Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.552.

AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017742/16.

(100012478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Westenwind S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.390.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017309/11.

(100011064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Ingersoll-Rand Lux International S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.425,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017323/11.

(100011282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.



Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.690.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December, Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 30 December 2009; and
- 2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 30 December 2009;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.àr.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Martine Schaeffer, dated 4 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

- 1. Registration of the share capital increase of 7 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 2. Registration of the share capital increase of 8 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 3. Registration of the share capital increase of 10 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 4. Registration of the share capital increase of 18 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 5. Registration of the share capital increase of 18 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 6. Registration of the share capital increase of 23 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 7. Registration of the share capital increase of 23 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 8. Registration of the share capital increase of 23 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 9. Registration of the share capital increase of 24 December 2009 decided under the authorised share capital;
- 10. Reduction of the share capital from its current amount of EUR59,778,625 to an amount of EUR59,720,875 by the cancellation of 462 class B-4 shares;
- 11. Reduction of the share capital from its current amount of EUR59,720,875 to an amount of EUR59,690,000 by the cancellation of 247 class B shares; and
 - 12. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 7 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR1,875 (one thousand eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR58,714,125 (fifty-eight million seven hundred fourteen thousand one hundred twenty-five euro) represented by 469,713 (four hundred sixty-nine thousand seven hundred thirteen) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR58,716,000 (fifty-eight million seven hundred sixteen thousand euro) represented by 469,728 (four



hundred sixty-nine thousand seven hundred twenty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes;

b. to issue 15 (fifteen) new class H-5 shares (the New H-5 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR123.15 (one hundred twenty-three euro and fifteen cent) with respect to the New H-5 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New H-5 Shares and of the share premium.

The payment of the New H-5 Shares and of the share premium has been made for value on 7 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 58,716,000 (fifty-eight million seven hundred sixteen thousand euro) as of 7 December 2009.

Second resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 8 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR69,875 (sixty-nine thousand eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR58,716,000 (fifty-eight million seven hundred sixteen thousand euro) represented by 469,728 (four hundred sixty-nine thousand seven hundred twenty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR58,785,875 (fifty-eight million seven hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 470,287 (four hundred seventy thousand two hundred eighty-seven) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes;

b. to issue 559 (five hundred fifty-nine) new class Q-3 shares (the New Q-3 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR108.43 (one hundred eight euro and forty-three cent) with respect to the New Q-3 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New Q-3 Shares and of the share premium.

The payment of the New Q-3 Shares and of the share premium has been made for value on 8 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR58,785,875 (fifty-eight million seven hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) as of 8 December 2009.

Third resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 10 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR875 (eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR58,785,875 (fifty-eight million seven hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 470,287 (four hundred seventy thousand two hundred eighty-seven) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR58,786,750 (fifty-eight million seven hundred eighty-six thousand seven hundred fifty euro) represented by 470,294 (four hundred seventy thousand two hundred ninety-four) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes; and

b. to issue 7 (seven) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New A-4 Shares.



The payment of the New A-4 Shares has been made for value on 10 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR58,786,750 (fifty-eight million seven hundred eighty-six thousand seven hundred fifty euro) as of 10 December 2009.

Fourth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 18 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to create a new class of shares denominated "class F-4 shares" and to increase the share capital of the Company by an amount of EUR535,375 (five hundred thirty-five thousand three hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR58,786,750 (fifty-eight million seven hundred eighty-six thousand seven hundred fifty euro) represented by 470,294 (four hundred seventy thousand two hundred ninety-four) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR59,322,125 (fifty-nine million three hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 474,577 (four hundred seventy-four thousand five hundred seventy-seven) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes;

b. to issue 4,283 (four thousand two hundred eighty-three) new class F-4 shares (the New F-4 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR170.37 (one hundred seventy euro and thirty-seven cent) with respect to the New F-4 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New F-4 Shares and of the share premium.

The payment of the New F-4 Shares and of the share premium has been made for value on 18 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR59,322,125 (fifty-nine million three hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) as of 18 December 2009.

Fifth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 18 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR1,500 (one thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR59,322,125 (fifty-nine million three hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 474,577 (four hundred seventy-four thousand five hundred seventy-seven) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, to an amount of EUR59,323,625 (fifty-nine million three hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 474,589 (four hundred seventy-four thousand five hundred eighty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes; and

b. to issue 12 (twelve) new class B-4 shares (the New B-4 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New B-4 Shares.

The payment of the New B-4 Shares has been made for value on 18 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR59,323,625 (fifty-nine million three hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) as of 18 December 2009.



Sixth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 23 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR217,000 (two hundred and seventeen thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR59,323,625 (fifty-nine million three hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 474,589 (four hundred seventy-four thousand five hundred eighty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, to an amount of EUR59,540,625 (fifty-nine million five hundred forty thousand six hundred twenty-five euro) represented by 476,325 (four hundred seventy-six thousand three hundred twenty-five) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes;

b. to issue (i) 884 (eight hundred eighty-four) new class C-1 shares (the New C-1 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and (ii) 852 (eight hundred fifty-two) new class D-1 shares (the New D-1 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of (i) a share premium of EUR50 (fifty euro) with respect to the New C-1 Shares and (ii) a share premium of EUR50 (fifty euro) with respect to the New D-1 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New C-1 Shares and the New D-1 Shares and of the related share premiums.

The payment of the New C-1 Shares and the New D-1 Shares and of the related share premiums has been made for value on 23 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premiums is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR59,540,625 (fifty-nine million five hundred forty thousand six hundred twenty-five euro) as of 23 December 2009.

Seventh resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 23 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR130,000 (one hundred thirty thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR59,540,625 (fifty-nine million five hundred forty thousand six hundred twenty-five euro) represented by 476,325 (four hundred seventy-six thousand three hundred twenty-five) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, to an amount of EUR59,670,625 (fifty-nine million six hundred seventy thousand six hundred twenty-five euro) represented by 477,365 (four hundred seventy-seven thousand three hundred sixty-five) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes; and

b. to issue 1,040 (one thousand forty) new class V-3 shares (the New V-3 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New V-3 Shares.

The payment of the New V-3 Shares has been made for value on 23 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR59,670,625 (fifty-nine million six hundred seventy thousand six hundred twenty-five euro) as of 23 December 2009.

Eighth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 23 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR53,000 (fifty-three thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR59,670,625 (fifty-nine million six hundred seventy thousand six hundred twenty-five euro) represented by 477,365 (four hundred seventy-seven thousand three hundred sixty-five) ordinary shares, having



a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, to an amount of EUR59,723,625 (fifty-nine million seven hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 477,789 (four hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes; and

b. to issue 80 (eighty) new class C-1 shares, 80 (eighty) new class X-2 shares, 88 (eighty-eight) new class W-2 shares, 80 (eighty) new class V-2 shares, and 96 (ninety-six) new class I-3 shares (collectively the New Shares), with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New Shares.

The payment of the New Shares has been made for value on 23 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR59,723,625 (fifty-nine million seven hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) as of 23 December 2009.

Ninth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 24 December 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR55,000 (fifty-five thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR59,723,625 (fifty-nine million seven hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 477,789 (four hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, to an amount of EUR59,778,625 (fifty-nine million seven hundred seventy-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 478,229 (four hundred seventy-eight thousand two hundred twenty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes; and

b. to issue 440 (four hundred forty) new class C-3 shares (the New C-3 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New C-3 Shares.

The payment of the New C-3 Shares has been made for value on 24 December 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR59,778,625 (fifty-nine million seven hundred seventy-eight thousand six hundred twenty-five euro) as of 24 December 2009.

Tenth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR59,778,625 (fifty-nine million seven hundred seventy-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 478,229 (four hundred seventy-eight thousand two hundred twenty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, by an amount of EUR57,750 (fifty-seven thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR59,720,875 (fifty-nine million seven hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 477,767 (four hundred seventy-seven thousand seven hundred sixty-seven) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, by way of cancellation of 462 (four hundred sixty-two) class B-4 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd., an amount of EUR57,750 (fifty-seven thousand seven hundred fifty euro).

Eleventh resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR59,720,875 (fifty-nine million seven hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 477,767 (four hundred seventy-seven thousand seven hundred sixty-seven) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, by an amount of EUR30,875 (thirty thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR59,690,000 (fifty-nine million six hundred ninety thousand euro)



represented by 477,520 (four hundred seventy-seven thousand five hundred twenty) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, by way of cancellation of 247 (two hundred forty-seven) class B ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR30,875 (thirty thousand eight hundred seventy-five euro).

Twelfth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

- " **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR59,690,000 (fifty-nine million six hundred ninety thousand euro) represented by 477,520 (four hundred seventy-seven thousand five hundred twenty) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:
 - 1. 6,235 class A shares;
 - 2. 610 class B shares;
 - 3. 80 class A-1 shares;
 - 4. 7,320 class C-1 shares;
 - 5. 9,139 class D-1 shares;
 - 6. 1,254 class E-1 shares;
 - 7. 291 class F-1 shares;
 - 8. 1,606 class G-1 shares;
 - 9. 186 class H-1 shares;
 - 10. 111 class I-1 shares;
 - 11. 545 class |-1 shares;
 - 12. 8 class K-1 shares;
 - 13. 40,447 class A-2 shares;
 - 14. 1,264 class B-2 shares;
 - 15. 5,444 class C-2 shares;
 - 16. 3,218 class E-2 shares;
 - 17. 91 class G-2 shares:
 - 18. 56,391 class H-2 shares;
 - 19. 3,483 class I-2 shares;
 - 20. 3,417 class J-2 shares;
 - 21. 1,086 class K-2 shares;
 - 22. 692 class L-2 shares;
 - 23. 15,425 class M-2 shares;
 - 24. 2,048 class N-2 shares;
 - 25. 2,269 class P-2 shares;
 - 26. 1,521 class Q-2 shares;
 - 27. 832 class R-2 shares;
 - 28. 329 class S-2 shares;
 - 29. 287 class T-2 shares;
 - 30. 33,207 class U-2 shares;
 - 31. 10,880 class V-2 shares;
 - 32. 2,635 class W-2 shares;
 - 33. 4,424 class X-2 shares;
 - 34. 315 class Y-2 shares;
 - 35. 346 class Z-2 shares;
 - 36. 509 class AA-2 shares;
 - 37. 52 class BB-2 shares;
 - 38. 12 class CC-2 shares;
 - 39. 56 class DD-2 shares;
 - 40. 900 class EE-2 shares;
 - 41. 12 class FF-2 shares;
 - 42. 320 class A-3 shares;



- 43. 1,070 class B-3 shares;
- 44. 1,618 class C-3 shares;
- 45. 7,924 class D-3 shares;
- 46. 5,172 class E-3 shares;
- 47. 3,426 class F-3 shares;
- 48. 10,761 class H-3 shares;
- 49. 10,025 class I-3 shares;
- 50. 2,951 class J-3 shares;
- 51. 738 class K-3 shares;
- 52. 140 class L-3 shares;
- 53. 8,462 class M-3 shares;
- 54. 216 class N-3 shares;
- 55. 2.731 class O-3 shares:
- 56. 491 class P-3 shares:
- 57. 27,636 class Q-3 shares;
- 58. 100 class R-3 shares;
- 59. 125 class S-3 shares;
- 60. 7,945 class T-3 shares;
- 61. 13,497 class U-3 shares;
- 62. 5,506 class V-3 shares;
- 63. 502 class W-3 shares;
- 64. 6,491 class X-3 shares;
- 65. 440 class Y-3 shares;
- 66. 314 class Z-3 shares;
- 67. 416 class AA-3 shares;
- 68. 38 class BB-3 shares;
- 69. 8,816 class CC-3 shares;
- 70. 221 class DD-3 shares;
- 71. 50 class EE-3 shares;
- 72. 13 class FF-3 shares;
- 73. 16,786 class GG-3 shares;
- 74. 23,559 class HH-3 shares;
- 75. 378 class II-3 shares;
- 76. 17,456 class JJ-3 shares;
- 77. 17,531 class A-4 shares;
- 78. 10,987 class B-4 shares;
- 79. 9,837 class C-4 shares;
- 80. 7,690 class D-4 shares;
- 81. 712 class E-4 shares:
- 82. 4,283 class F-4 shares;
- 83. 3,404 class A-5 shares;
- 84. 1,766 class B-5 shares;
- 85. 2,699 class C-5 shares;
- 86. 3,247 class D-5 shares;
- 87. 484 class E-5 shares; 88. 2 class F-5 shares;
- 89. 1 class G-5 share; and
- 90. 9,566 class H-5 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 30 décembre 2009; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 30 décembre 2009;

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.àr.I." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 4 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

- 1. Constatation de l'augmentation de capital du 7 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé;
- 2. Constatation de l'augmentation de capital du 8 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé;
- 3. Constatation de l'augmentation de capital du 10 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé;
- 4. Constatation de l'augmentation de capital du 18 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé;
- 5. Constatation de l'augmentation de capital du 18 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé;
- 6. Constatation de l'augmentation de capital du 23 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé; 7. Constatation de l'augmentation de capital du 23 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé;
- 7. Constitution de l'augmentation de capital du 25 décembre 2005 de capital autorise,
- 8. Constatation de l'augmentation de capital du 23 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé;
- 9. Constatation de l'augmentation de capital du 24 décembre 2009 décidée sous le capital autorisé;
- 10. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR59.778.625 pour le faire passer à un montant de EUR59.720.875 par le biais de l'annulation de 462 parts sociales ordinaires de classe B-4;
- 11. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR59.720.875 pour le faire passer à un montant de EUR59.690.000 par le biais de l'annulation de 247 parts sociales de classe B; et
 - 12. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 7 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR1.875 (mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR58.714.125 (cinquante-huit millions sept cent quatorze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 469.713 (quatre cent soixante-neuf mille sept cent treize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de



EUR58.716.000 (cinquante-huit millions sept cent seize mille euros) représenté par 469.728 (quatre cent soixante-neuf mille sept cent vingt-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes;

- b. d'émettre 15 (quinze) nouvelles parts sociales de classe H-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et
- c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR123,15 (cent vingt-trois euros et quinze cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 et de la prime d'émission a été effectué le 7 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR58.716.000 (cinquante-huit millions sept cent seize mille euros) au 7 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 8 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR69.875 (soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR58.716.000 (cinquante-huit millions sept cent seize mille euros) représenté par 469.728 (quatre cent soixante-neuf mille sept cent vingt-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR58.785.875 (cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 470.287 (quatre cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes;
- b. d'émettre 559 (cinq cent cinquante-neuf) nouvelles parts sociales de classe Q-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et
- c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR108,43 (cent huit euros et quarante-trois cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3 et de la prime d'émission a été effectué le 8 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR58.785.875 (cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) au 8 décembre 2009.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 10 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR875 (huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR58.785.875 (cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 470.287 (quatre cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR58.786.750 (cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante euros) représenté par 470.294 (quatre cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes; et
- b. d'émettre 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.



Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 a été effectué le 10 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant EUR58.786.750 (cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante euros) au 10 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 18 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe F-4" et d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR535.375 (cinq cent trente-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR58.786.750 (cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante euros) représenté par 470.294 (quatre cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR59.322.125 (cinquante-neuf millions trois cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) représenté par 474.577 (quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes;
- b. d'émettre 4.283 (quatre mille deux cent quatre-vingt-trois) nouvelles parts sociales de classe F-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe F-4), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et
- c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR170,37 (cent soixante-dix euros et trente-sept cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe F-4.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe F-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe F-4 et de la prime d'émission a été effectué le 18 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR59.322.125 (cinquante-neuf millions trois cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) au 18 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 18 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR1.500 (mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR59.322.125 (cinquante-neuf millions trois cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros représenté par 474.577 (quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, à un montant de EUR59.323.625 (cinquante-neuf millions trois cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 474.589 (quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes; et
- b. d'émettre 12 (douze) nouvelles parts sociales de classe B-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-4), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4 a été effectué le 18 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.



Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR59.323.625 (cinquante-neuf millions trois cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) au 18 décembre 2009.

Sixième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 23 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR217.000 (deux cent dix-sept mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR59.323.625 (cinquante-neuf millions trois cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 474.589 (quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, à un montant de EUR59.540.625 (cinquante-neuf millions cinq cent quarante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 476.325 (quatre cent soixante-seize mille trois cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes;
- b. d'émettre (i) 884 (huit cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe C-1 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-1), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune ainsi que (ii) 852 (huit cent cinquante-deux) nouvelles parts sociales de classe D-1 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-1), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et
- c. d'accepter le paiement (i) d'une prime d'émission d'un montant de EUR50 (cinquante euros) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe C-1 et (ii) d'une prime d'émission d'un montant de EUR50 (cinquante euros) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe D-1.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe C-1 et des Nouvelles Parts Sociales de classe D-1, ainsi que des primes d'émission correspondantes.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-1 et des Nouvelles Parts Sociales de classe D-1 et des primes d'émission y relatives a été effectué le 23 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et des primes d'émission correspondantes est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR59.540.625 (cinquante-neuf millions cinq cent quarante mille six cent vingt-cinq euros) au 23 décembre 2009.

Septième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 23 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR130.000 (cent trente mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR59.540.625 (cinquante-neuf millions cinq cent quarante mille six cent vingtcinq euros) représenté par 476.325 (quatre cent soixante-seize mille trois cent vingt-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, à un montant de EUR59.670.625 (cinquante-neuf millions six cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 477.365 (quatre cent soixante-dix-sept mille cinq trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes; et
- b. d'émettre 1.040 (mille quarante) nouvelles parts sociales de classe V-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe V-3), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe V-3.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe V-3 a été effectué le 23 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR59.670.625 (cinquante-neuf millions six cent soixantedix mille six cent vingt-cinq euros) au 23 décembre 2009.



Huitième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 23 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR53.000 (cinquante-trois mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR59.670.625 (cinquante-neuf millions six cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 477.365 (quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, à un montant de EUR59.723.625 (cinquante-neuf millions sept cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 477.789 (quatre cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes; et

b. d'émettre 80 (quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe C-1, 80 (quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe X-2, 88 (quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales de classe W-2, 80 (quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe V-2 et 96 (quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales de classe I-3 (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales a été effectué le 23 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR59.723.625 (cinquante-neuf millions sept cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) au 23 décembre 2009.

Neuvième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 24 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR55.000 (cinquante-cinq mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR59.723.625 (cinquante-neuf millions sept cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 477.789 (quatre cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, à un montant de EUR59.778.625 (cinquante-neuf millions sept cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 478.229 (quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes; et

b. d'émettre 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe C-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-3), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe C-3.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-3 a été effectué le 24 décembre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR59.778.625 (cinquante-neuf millions sept cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros) au 24 décembre 2009.

Dixième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR57.750 (cinquante-sept mille sept cent cinquante euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR59.778.625 (cinquante-neuf millions sept cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 478.229 (quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, à un montant de EUR59.720.875 (cinquante-neuf millions sept cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 477.767 (quatre cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, par l'annulation de 462 (quatre cent soixante-deux) parts sociales ordinaires de classe B-4, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent



vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR57.750 (cinquante-sept mille sept cent cinquante euros).

Onzième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR30.875 (trente mille huit cent soixante-quinze euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR59.720.875 (cinquante-neuf millions sept cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 477.767 (quatre cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, à un montant de EUR59.690.000 (cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 477.520 (quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent vingt), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, par l'annulation de 247 (deux cent quarante-sept) parts sociales ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR30.875 (trente mille huit cent soixante-quinze euros).

Douzième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

- " **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR59.690.000 (cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 477.520 (quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent vingt) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:
 - 1. 6.235 parts sociales de classe A;
 - 2. 610 parts sociales de classe B;
 - 3. 80 parts sociales de classe A-1;
 - 4. 7.320 parts sociales de classe C-1;
 - 5. 9.139 parts sociales de classe D-1;
 - 6. 1.254 parts sociales de classe E-1;
 - 7. 291 parts sociales de classe F-1;
 - 8. 1.606 parts sociales de classe G-1;
 - 9. 186 parts sociales de classe H-1;
 - 10. 111 parts sociales de classe I-1;
 - 11. 545 parts sociales de classe J-1;
 - 12. 8 parts sociales de classe K-1;
 - 13. 40.447 parts sociales de classe A-2;
 - 14. 1.264 parts sociales de classe B-2;
 - 15. 5.444 parts sociales de classe C-2;
 - 16. 3.218 parts sociales de classe E-2;
 - 17. 91 parts sociales de classe G-2;
 - 18. 56.391 parts sociales de classe H-2;
 - 19. 3.483 parts sociales de classe I-2;
 - 20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
 - 21. 1.086 parts sociales de classe K-2;
 - 22. 692 parts sociales de classe L-2;
 - 23. 15.425 parts sociales de classe M-2;
 - 24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
 - 25. 2.269 parts sociales de classe P-2;
 - 26. 1.521 parts sociales de classe Q-2;
 - 27. 832 parts sociales de classe R-2;
 - 28. 329 parts sociales de classe S-2;
 - 29. 287 parts sociales de classe T-2;
 - 30. 33.207 parts sociales de classe U-2;
 - 31. 10.880 parts sociales de classe V-2;
 - 32. 2.635 parts sociales de classe W-2;
 - 33. 4.424 parts sociales de classe X-2;
 - 34. 315 parts sociales de classe Y-2;



- 35. 346 parts sociales de classe Z-2;
- 36. 509 parts sociales de classe AA-2;
- 37. 52 parts sociales de classe BB-2;
- 38. 12 parts sociales de classe CC-2;
- 39. 56 parts sociales de classe DD-2;
- 40. 900 parts sociales de classe EE-2;
- 41. 12 parts sociales de classe FF-2;
- 42. 320 parts sociales de classe A-3;
- 43. 1.070 parts sociales de classe B-3;
- 44. 1.618 parts sociales de classe C-3;
- 45. 7.924 parts sociales de classe D-3;
- 46. 5.172 parts sociales de classe E-3;
- 47. 3.426 parts sociales de classe F-3;
- 48. 10.761 parts sociales de classe H-3;
- 49. 10.025 parts sociales de classe I-3;
- 50. 2.951 parts sociales de classe J-3;
- 51. 738 parts sociales de classe K-3;
- 52. 140 parts sociales de classe L-3;
- 53. 8.462 parts sociales de classe M-3;
- 54. 216 parts sociales de classe N-3;
- 55. 2.731 parts sociales de classe O-3;
- 56. 491 parts sociales de classe P-3;
- 57. 27.636 parts sociales de classe Q-3;
- 58. 100 parts sociales de classe R-3;
- 59. 125 parts sociales de classe S-3;
- 60. 7.945 parts sociales de classe T-3;
- 61. 13.497 parts sociales de classe U-3;
- 62. 5.506 parts sociales de classe V-3;
- 63. 502 parts sociales de classe W-3;
- 64. 6.491 parts sociales de classe X-3;
- 65. 440 parts sociales de classe Y-3;
- 66. 314 parts sociales de classe Z-3;
- 67. 416 parts sociales de classe AA-3;
- 68. 38 parts sociales de classe BB-3;
- 69. 8.816 parts sociales de classe CC-3;
- 70. 221 parts sociales de classe DD-3;
- 71. 50 parts sociales de classe EE-3;
- 72. 13 parts sociales de classe FF-3;
- 73. 16.786 parts sociales de classe GG-3;
- 74. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
- 75. 378 parts sociales de classe II-3;
- 76. 17.456 parts sociales de classe JJ-3;
- 77. 17.531 parts sociales de classe A-4;
- 78. 10.987 parts sociales de classe B-4;
- 79. 9.837 parts sociales de classe C-4;
- 80. 7.690 parts sociales de classe D-4;
- 81. 712 parts sociales de classe E-4;
- 82. 4.283 parts sociales de classe F-4;
- 83. 3.404 parts sociales de classe A-5;
- 84. 1.766 parts sociales de classe B-5;
- 85. 2.699 parts sociales de classe C-5;
- 86. 3.247 parts sociales de classe D-5;
- 87. 484 parts sociales de classe E-5;



- 88. 2 parts sociales de classe F-5;
- 89. 1 part sociale de classe G-5; et
- 90. 9.566 parts sociales de classe H-5."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1094. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017114/790.

(100011439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 45, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.618.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 45 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018636/18.

(100012825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Arden & Kreud Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 64.903.

Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme holding ARDEN & KREUD HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 64.903.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour avis sincère et conforme Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018646/13.

(100012731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.



King's Cross Asset Funding 43, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 125.634.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 43 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018638/18.

(100012828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Leopard Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 150.831.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of December.

Before us, Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Zenprop Holding Company Limited, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 2, CRANWELL HOUSE, L'ISLET, GUERNSEY GY2 4SD, registered under the trade register of the chamber of commerce in Guernsey, under number 50764,

duly represented by Mr Bakary Sylla, Investor Relations Manager, with professional address in L-1913 Luxembourg, 12, Rue Léandre Lacroix, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 18 th December 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present Articles (hereafter the "Company").

Art. 2.

- 2.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.
- 2.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.
- 2.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.
- 2.4 The Company can, in accordance with the provisions law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.



Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

- 2.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.
- 2.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.
- 2.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.
- 2.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.
 - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. The Company will have the name Leopard Holding Company S.à.r.l.
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these Articles of association.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies.

- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked at any time, with or without cause- and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.



The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 th August, 1915, as amended.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10 th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of association.

Subscription and Payment

The one hundred (100) share quotas are all subscribed by Zenprop Holding Company Limited, prenamed, who is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 st December, 2010.



Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company, Robert Kimmels, Director, born on 4 th March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg. The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.
 - 2) The address of the corporation is at, 12 Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the years and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Zenprop Holding Company Limited, société régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à 2, CRANWELL HOUSE, L'ISLET, GUERNSEY GY2 4SD, inscrite au registre de commerce de la chambre de Guernesey, sous le numéro 50764.

ici représentée par Monsieur Bakary Sylla, Investor Relations Manager, résidant professionnellement L-1913 Luxembourg, 12, Rue Léandre Lacroix, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 18 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut, conformément aux disposition de la loi emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

La Compagnie pourra constituer toute garantie, nantissement ou toute autre forme de garantie ou d'assistance, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des biens ou autres actifs (présents ou futurs) de la Compagnie ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution des contrats ou des obligations de la Société et de certaines de ses filiales ou sociétés du groupe ou d'une entité dans laquelle la Société a un intérêt ou toute autre entité telle que la Société juge utile, ou tout administrateur, gérant ou un autre agent de la Société ou une de ses filiales ou sociétés du groupe ou entité autre mesure qu'il jugera appropriée.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.



Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de Léopard Holding Company S.à.r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués à tout moment, avec ou sans justification- et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil



de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

- **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statut.
- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par Zenprop Holding Company Limited, préqualifié, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:



1) L'associé unique décide de nommer gérant de la société, Robert Kimmels, né le 4 mars 1969 à Breukelen (Pays-Bas), résidant professionnellement 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la Société par sa signature seule.

2) Le siège social de la société est établi, au 12 Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SYLLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2009. LAC/2009/57154. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010018201/326.

(100011865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 40, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 124.903.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 40 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018639/18.

(100012838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 37, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 124.854.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 37 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018640/18.

(100012853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck